

LE BOURGNEUF LA FORET (53410)

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 07 NOVEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le **LUNDI 07 NOVEMBRE**, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François BERROU, Maire.

PRESENTS : François BERROU – Michel BOUILLON - Julie CHARPENTIER – Yohann FOUASSIER - Michèle DUCHEMIN – Marie-Claude HOUDELIER - Lilian BÈGUE - Jean-François RAIMBAULT - Florence LAMBARÉ – Caroline BEAUDUCCEL - Jérôme BÉNÉZET - Yannick BRUNEAU – Noémie GAIGNER – Nicolas GAUBERT

ABSENTS EXCUSES :

Pierrette LEHAY

Patrick BEAUPÈRE ayant donné pouvoir à François BERROU

Stéphane SABLÉ ayant donné pouvoir à Nicolas GAUBERT

Secrétaire : Marie-Claude HOUDELIER

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021 de LAVAL AGGLOMERATION

Le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport d'activité 2021 de Laval Agglomération.

Ce rapport présente le premier exercice plein d'une mandature engagée en juillet 2020 avec en outre les actions :

Mobilité : la mise en place au 1^{er} janvier de la gratuité des transports en commun le week-end et les jours fériés ;

Aménagement : de nouveaux locaux pour l'agglomération avec le nouvel hôtel communautaire dans l'écoquartier Ferrié à la place de l'ancienne enceinte militaire permettant d'accueillir la quasi-totalité des services ;

Démocratie : adoption du projet de territoire 2020 - 2026 qui a permis de définir 5 défis à relever : relance économique, attractivité du territoire, enjeux climatiques, cadre de vie et participation citoyenne,

Sport : accueil du Tour de France 2021 : moment festif et populaire,

Environnement : 1 000 composteurs individuels gratuits pour les habitants de Laval Agglomération afin d'inciter les habitants à trier davantage et à développer la pratique du compostage et réduire ainsi les quantités de déchets collectifs.

et **la présentation** des dépenses par politique publique.

Ce rapport est mis à disposition du public sur le site de Laval Agglomération et en format papier en mairie du Bourgneuf-la-Forêt.

MAITRISE D'ŒUVRE TRAVAUX DE VOIRIE 2023 - CONSTITUTION GROUPEMENT DE COMMANDE

Le contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie 2023 est confirmé auprès du cabinet INGERIF de CONLIE (72) au taux de 6% sur un montant de travaux pour notre commune de 90 000 € TTC.

Comme les années passées, un groupement de commande « travaux » est constitué avec les communes de Bourgon – Launay-Villiers - Olivet ». Le coordonnateur désigné est la commune du Bourgneuf-la-Forêt.

Le programme des travaux à prévoir en voirie sera travaillé prochainement par la commission « Voirie-Réseaux ».

RESTRUCTURATION ECOLE PUBLIQUE SOLLICITATION DSIL 2023

La phase projet de l'opération « restructuration de l'école publique » est validée. Le lancement de la consultation auprès des entreprises a été réalisé début novembre pour une remise des offres mi-décembre.

Le Conseil Municipal a validé la demande de subvention au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) auprès l'Etat.

CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LE FOOTBALL CLUB HERMINE ST OUEN /FC Hermine Bourgneuf Genest

Le Conseil Municipal a validé la nouvelle convention de financement avec le Football Club Hermine de soutien au recrutement d'un éducateur pour permettre aux jeunes (U13, U15 et U18) de jouer au niveau régional et ainsi éviter le départ de ces jeunes vers d'autres clubs.

La subvention est versée par les 3 communes (Saint-Ouën-des-Toits, Le Genest St Isle et le Bourgneuf-la-Forêt) à hauteur de 25 % du coût global de l'emploi et dans la limite annuelle de 6 000 € pour chacune d'elle. Pour 2022-2023, cette contribution s'élève à 5 250 €.

TARIFS COMMUNAUX 2023

Votés à l'unanimité, ils ont été fixés comme suivant :

<i>PHOTOCOPIES</i>	2023	
	noir et blanc	couleur
Recto A4	0,30 €	0,60 €
Recto-Verso A4	0,40 €	0,80 €
Recto A3	0,40 €	0,80 €
Recto-Verso A3	0,45 €	0,90 €
Associations Loi 1901 fournissant le papier	0,05 €	0,10 €
<i>LOCATIONS</i>	2023	
	Commune	Extérieur
Table avec pieds	1,65 €	3,20 €
Table avec tréteaux	0,90 €	1,60 €
Banc	0,25 €	0,50 €
Chaise	0,25 €	0,50 €
Barrière (pour 4 jours)	1,65 €	3,20 €
Matériel sono aux particuliers (avec location salle)	26,00 €	
Sont considérés comme habitants de la Commune, les personnes qui y sont domiciliées ou qui exercent leur activité (besoin pour entreprises).		
Gratuit pour les associations Loi 1901 et les communes environnantes en échange de services similaires.		
Caution de 250.00 € lors de la location du matériel sono.		
Les panneaux de circulation sont mis gratuitement à la disposition des particuliers, durée limitée à 1 mois. Un chèque de caution de 8 € par panneau est exigé et rendu lors du retour du panneau. En cas de perte ou détérioration , le panneau sera facturé par rapport au prix de remplacement.		

AUTRES LOCATIONS		TARIFS 2023	
<u>Droit de place</u>			
sur le marché	annuel sans électricité	67,50 €	
	annuel avec électricité	131,50 €	
	hebdomadaire - 10 m ²	3,05 €	
	Plus de 10 m ² et par m ² supplém.	0,62 €	
GAUTIER CONCEPT	annuel	33,50 €	
Taxi BRANEYRE	annuel	34,20 €	
Concession cimetière	15 ans	60,00 €	
	30 ans	120,00 €	
concession cinéraire	15 ans	350,00 €	
	30 ans	550,00 €	
	60 € pour la plaque obligatoire avec remboursement auprès des familles lors de la pose d'une plaque personnalisée (70 X 90 cm)		
Case Colombarium	15 ans	500,00 €	
Taxe de dispersion des Cendres dans le Jardin du Souvenir		17,40	
Droit d'inscription sur le lutrin (plaque à la charge des familles)		15 ans 29,00	
SALLE POLYVALENTE		TARIFS 2023	
<u>Salle des sports</u>			
Banquet, sauterie, repas froid	ext.	300,00 €	
Repas chaud, spectacle	loc.	240,00 €	
Bal de Saint Sylvestre	ext.	470,00 €	
	prof.	1 500,00 €	
Vin d'honneur (verres fournis)	ext.	190,00 €	
	loc.	125,00 €	
Frais de fonctionnement association manifestation lucrative		50,00 €	
<u>Salle des fêtes</u>			
Assemblée générale, réunion	ext.	75,00 €	
Banquet, sauterie, repas, spectacle	ext.	180,00 €	
	loc.	130,00 €	
Bal de Saint Sylvestre	ext.	390,00 €	
	loc.	260,00 €	
Vin d'honneur (verres fournis)	ext.	90,00 €	
	loc.	65,00 €	
<u>Autres Salles</u>			
Salle de Conseil	demi-journée	loc.	20,00 €
	journée	loc.	35,00 €
Salle Saint Martin	demi-journée	loc.	15,00 €
	journée	loc.	30,00 €
usage professionnel loc. pour une heure			5,00 €
Forfait Podium 12 m²		35,00 €	
<u>Cuisine</u>			
Repas chaud avec équipement de cuisson		130,00 €	
Buffet froid sans équipement de cuisson		80,00 €	
Cuisine pr Vin d'honneur		28,00 €	
Vaisselle		0,10 €	
Four électrique (traiteur)		100,00 €	
Facturation d'une 1/2 salle supplémentaire pour occupation 2ème journée			
Facturation d'une 1/4 salle supplémentaire pour occupation la veille (préparation inst)			
Gratuite pour les associations Loi 1901 de la commune à l'exception de la cuisine			
Déprédations :	~ matériel & mobilier : Remboursement de la valeur à		
	~ bâtiments & abords immédiats : Remboursement ir		
Versement d'une caution de 300 € à la remise des clés			
Versement d'une caution de 150 € pour l'utilisation du four électrique			

CREATION D'UN POSTE ADMINISTRATIF AU TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX,

Sur proposition de Monsieur le Maire, il a été décidé de créer un poste supplémentaire au tableau des effectifs communaux pour le recrutement d'un agent supplémentaire sur **le cadre d'emploi des adjoints administratif à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2023.**

Il précise que cette création de poste va permettre une période de travail en commun avant le départ en retraite au 30 juin 2023 d'un agent en poste au service administratif.

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE n° 1-budget principal -

Le Conseil Municipal a délibéré sur les ouvertures et mouvements de crédits du budget principal 2022 par décision budgétaire modificative n°1

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 1 - 2022				
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
O11	6288	Autres services extérieurs	- 23 903,00	
O12	6411	Rémunération Personnel titulaire	20 000,00	
	6413	Rémunération Personnel non titulaire	4 000,00	
	6450	Charges de Sécurité Sociale	9 000,00	
O14	7391111	Reversement fiscalité	2 000,00	
O13	6419	Remboursement sur rémunérations		14 000,00
O42	681	Dotation amortissement	6 953,00	
O42	777	Quote part subvention		4 050,00
Total de la décision modificative n° 1			18 050,00	18 050,00
Pour mémoire BP 2022			2 565 830,00	2 565 830,00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT			2 583 880,00	2 583 880,00
SECTION D'INVESTISSEMENT				
Op/chap	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
202	21538	Autres réseaux	27 145,00	
	13462	DSIL		34 481,00
196	2151	Réseaux de Voirie	17 000,00	
	1345	Produit amendes de radars et de police		4 600,00
	13461	DETR		5 064,00
O40	2804182	Amortissement éclairage solaire		6 953,00
O40	13911	Amortissement subvention écl solaire	4 050,00	
	2131	Bâtiments publics	2 903,00	
Total de la décision modificative n° 1			51 098,00	51 098,00
Pour mémoire BP 2022			1 855 620,65	1 855 620,65
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT			1 906 718,65	1 906 718,65

DECISIONS et INFORMATIONS DIVERSES

-La Candidature auprès de Laval Agglomération pour l'accueil d'un spectacle des Nuits de la Mayenne en 2023 (financement du spectacle par Laval Agglomération).

-la date de réunion avec la population sur les horaires d'éclairage public fixée le vendredi 25 novembre à 20 heures à la salle des fêtes,

Dates des prochains conseils municipaux

Lundi 12 décembre 2022

Le Maire,

François BERROU